

Conseil Municipal du 11 juin 2021

1. Installation du nouveau Conseil Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Délibération fixant le nombre des Adjoints
5. Elections des Adjoints

COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt et un, le 11 juin 2021, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lachambre proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du dimanche 6 juin 2021, se sont réunis au foyer communal sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire par intérim, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

M. BARDELMANN Jacques – M. CLAMME Sébastien – Mme BRISTIEL Astride – Mme DORNINGER Murielle – M. NISI Antoine – Mme CHIGHINE Piera – Mme KOKOSCHINEG Valérie – Mme LEBAILLY Françoise – M. LIPPOLIS Yannick – M. TUSCHL Anthony – Mme MESSING Line - M. WOLFER Franck – Mme REMY Anne- Claire

Absent : **M. SCHMITT Sébastien** procuration à **M. WOLFER Franck**
Mme COMINU Béatrice procuration à **Mme KOKOSCHINEG Valérie**

1. Installation du nouveau conseil

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CLAMME Sébastien, Maire par intérim, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installés : M. WOLFER Franck, Mme. REMY Anne – Claire et M. SCHMITT Sébastien dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CLAMME Sébastien, maire par intérim, qui a déclaré les membres cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Afin de procéder à suite de la réunion, il y a lieu de demander aux membres du Conseil de désigner un secrétaire de séance, soit pour cette séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. TUSCHL Anthony, le plus jeune membre du conseil, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. BARDELMANN Jacques, le plus âgé des membres du conseil, sera désigné Président de séance conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'élection du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'accepter les désignations ci-dessus mentionnées concernant le secrétaire de séance et le Président de séance.

3. Élection du Maire

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Cette élection doit se faire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un bureau a été constitué, le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Mme CHIGHINE Piera
Mme REMY Anne-Claire

Un appel à candidatures est lancé, après avoir listé les candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.

Mrs CLAMME Sébastien et NISI Antoine proposent leur candidature.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats annoncés sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom des candidats (ordre alphabétique)	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
CLAMME Sébastien	8	Huit
NISI Antoine	7	Sept

M. Sébastien CLAMME ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Sébastien CLAMME prend la présidence et remercie l'assemblée.

4. Fixation du nombre d'adjoints

Vu l'article L.2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

POUR : 11

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accepter la création de quatre postes d'adjoints.

5. Élections des adjoints au maire

Vu l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2021 fixant le nombre d'adjoints au maire à 4.

Il est rappelé aux membres du Conseil que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

Après appel à candidatures, il sera procédé au déroulement du vote.

Élection du premier adjoint :

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 5

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 8

Nom des candidats (ordre alphabétique)	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
NISI Antoine	2	Deux
WOLFER Franck	8	Huit

M. WOLFER Franck a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint :

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom des candidats (ordre alphabétique)	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
LIPPOLIS Yannick	8	Huit
TUSCHL Anthony	7	Sept

M. LIPPOLIS Yannick a été proclamé 2^{eme} adjoint et immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint :

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Nom des candidats (ordre alphabétique)	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
DORNINGER Murielle	12	Douze

Mme DORNINGER Murielle a été proclamée 3^{eme} adjointe et immédiatement installée.

Élection du quatrième adjoint :

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 7

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue :

Nom des candidats (ordre alphabétique)	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
MESSING Line	8	Huit

Mme MESSING Line a été proclamée 4^{eme} adjointe et immédiatement installée.